



Quelle critère pour etre renvoyé d'un lycée

Par **jeremy49**, le **26/03/2008** à **20:13**

Bonjour,

un ami, mineur, en terminale, c'est vu notifier son renvoi du lycée pour un motif de notes insuffisantes. de plus nous sommes a moins de 2 mois du bac donc les inscriptions sont theoriquement terminés. enfin cette eleve a été informé de son renvoi le 20 mars, le 25 la directrice de la section la conduit hors du lycée en plein cour, alors que toujours a l'heure actuelle il n'a reçu aucun courrier de renvoi de la part du lycée.

j'ajoute que ce meme élève a été forcé de signer un contrat dans lequel était stipuler le fait que si les notes n'augmentait pas il recevrai des sanctions et en dernier lieu a un renvoi, alors que ici mon ami n'a jamais reçu de sanction préalable a se renvoi et enfin les parents de mon ami ont été informées qu'il avait signer ce contrat que le lendemain de la signature.

pour finir nous supposons que le lycée a renvoyé cet élève car il pouvait etre un risque quand au statistique de reussite au bac et nous savons combien elle sont importantes en vu de nouvelles inscriptions....

merci de nous dire si ce renvoi est légale et quelle serait nos moyens pour le faire réintégrer, et si meme sans lettre de renvoi officielle il est possible oralement d'exclure un élève pour periode indéfini. merci beaucoup